



**BUDGET 2021  
&  
PROGRAMME TRIENNAL  
D'IMMOBILISATIONS  
2021-2022-2023**

## Prévisions budgétaires 2021

Entre le 15 novembre et le 31 décembre de chaque année, le Conseil municipal doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice qui commence le 1er janvier. Il doit présenter un budget équilibré qui prévoit au moins des revenus égaux ou supérieurs aux dépenses conformément à la loi.

Revenus		
	Taxes générales	958 951,00 \$
	Paiement tenant lieu de taxes	7 180,00 \$
	Services rendus	3 413,00 \$
	Imposition de droits	32 350,00 \$
	Amendes et pénalités	900,00 \$
	Intérêts	2 250,00 \$
	Autres revenus	35 150,00 \$
	Transferts	223 846,00 \$
<b>Total des revenus</b>		<b>1 264 040,00 \$</b>

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
	Administration générale	307 219,00 \$
	Sécurité publique	200 732,00 \$
	Transport	283 338,00 \$
	Hygiène du milieu	129 275,00 \$
	Santé et bien-être	10 105,00 \$
	Aménagement, urbanisme et développement	55 861,00 \$
	Loisirs et culture	17 436,00 \$
	Patinoire extérieure et bibliothèque	49 150,00 \$
	Frais de financement	48 350,00 \$
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>1 101 466,00 \$</b>
<b>Conciliation à des fins fiscales (dépenses)</b>		
	Remboursement de la dette à long terme	139 517,00 \$
	Investissements	209 797,00 \$
<b>Conciliation à des fins fiscales (revenus)</b>		
	Transferts ententes partagés et autres	169 725,00 \$
<b>Affectation</b>		
	Excédent de fonctionnement non affecté	(17 015,00) \$
<b>Excédent (déficit) à la fin de l'exercice à des fins fiscales :</b>		<b>0 \$</b>

## **Programme triennal d'immobilisation (PTI)**

En plus de l'adoption des prévisions budgétaires 2021, un programme triennal d'immobilisation a été adopté pour les années 2021, 2022 et 2023.

Le PTI est un ensemble de projets et de programmes d'investissement que la municipalité prévoit réaliser au cours des trois prochaines années. Il s'agit d'un plan qui met en perspective de nouveaux projets tout en assurant le maintien et la qualité des actifs municipaux.

Il est à noter que l'adoption du PTI ne constitue pas une obligation ou une garantie de réalisation. Chaque projet devra d'abord être soumis au conseil municipal pour approbation.

<b>Fonctions</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Mode de financement</b>
Administration	48 548 \$			Fonds général
Sécurité publique	49 514 \$	30 000 \$		Fonds général
Transport	158 532 \$		178 250 \$	Fonds général & Revenus de transfert
Loisirs & Culture		461 945 \$		Revenus de transfert
<b>Total</b>	<b>256 594 \$</b>	<b>491 945 \$</b>	<b>178 250 \$</b>	